

L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE FACE AUX IMPERATIFS ENVIRONNEMENTAUX AU TOGO: CAS DE HEIDELBERG CEMENT

Au lendemain du sommet de Rio, l'humanité a pris conscience de la nécessité d'œuvrer ou d'agir pour un développement durable. L'Action 21, programme adopté par les gouvernements à la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, est la réponse à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies d'élaborer des stratégies visant à mettre fin à la détérioration que connaît l'environnement.

Ce programme repose sur l'idée que l'humanité est au tournant de son histoire et qu'il est temps de repenser les modes de production et de consommation destructeurs de la nature. Depuis le sommet de Rio, les droits nationaux se sont vraiment développés. On assiste à une véritable floraison normative. Les considérations environnementales sont élevées à un rang constitutionnel dans bien des cas. Le Togo n'est pas resté en marge de cette visée planétaire et s'est doté d'un ensemble de normes de portée nationale, sectorielle et même internationales qui réglementent la gestion de l'environnement en général, le secteur minier en particulier.

Loin d'être de simples incidents marginaux comme les compagnies minières installées au Togo aiment à le laisser entendre, les épisodes de pollution massive découlant de leurs activités sont des crimes, commis de façon systémique par les firmes, toujours sur le même mode opératoire.

Un rapport édifiant, rendu public par l'universitaire togolais DOGBEVI Koffi, ne laisse aucun doute sur les risques de pollution des sites d'exploitation de clinker au Togo. Le document témoigne de l'indifférence de la société cimentière face aux dommages que ses affaires engendrent. Les entreprises continuent leurs activités aveuglément, sans modifier leurs pratiques pourtant de plus en plus dénoncées.

L'EXPLOITATION CIMENTIERE SOURCE DE DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX

L'exploitation industrielle est généralement source de dommages environnementaux résultant des déversements ou rejets d'effluents ou de polluants au travers de cheminées industrielles et/ou canalisations diverses. Les cimenteries au Togo n'en sont pas du reste.

L'activité d'extraction du calcaire et ses procédés diffèrent selon que le calcaire se trouve à la surface ou est un gisement en profondeur.

Après l'acte de découverte, la firme procède à un dynamitage à l'aide d'explosifs. L'extraction de calcaire dans la carrière de Tabligbo entraîne des atteintes au paysage naturel des zones d'exploitation et s'accompagne de pollutions et nuisances diverses.

A- Les atteintes au paysage naturel des zones d'exploitation

La découverte suppose la mise à nue du sol pour l'exploitation du gisement. Heidelberg

Cement fait abattre les arbres, arbustes et graminées, ce qui entraîne une disparition de la végétation dans les zones affectées à l'extraction du minerai.

Elle implique l'enlèvement de toute la couverture superficielle des sols qui perdent ainsi toutes leurs qualités physiques d'origine. La découverte est aussi à l'origine d'une modification substantielle du relief qui affecte gravement le sol car les arbres et arbustes agissent comme des stabilisateurs du sol.

La destruction systématique de la végétation entraîne, par voie de conséquence, la disparition des espèces fauniques y résidant. L'activité d'extraction ou l'exploitation minière de façon générale requiert l'implantation d'infrastructures importantes (usine, bâtiments administratifs, installations annexes, etc.), ce qui se traduit par une occupation de grands espaces géographiques. Ces assiettes foncières sont attribuées au détriment des populations locales. La conséquence directe est le déplacement et la réinstallation des populations et bien souvent à leurs propres frais.

Par ailleurs, l'extraction dans les carrières entraîne des excavations et une perturbation du paysage et des habitats naturels. Il en résulte une destruction du patrimoine archéologique, culturel et historique (mares et bois sacrés, sites rituels, tombes de chefs traditionnels et sépultures protégés, vestiges enfouis etc.).

La circulation des engins miniers provoquent pour sa part, des tassements de terrain et la perturbation de la structure du sol.

De façon générale, on note une fragilisation du sol et une accélération des processus d'érosion et de glissement du sol. Ceci est accentué par le dynamitage régulier de la zone extractive entraînant d'énormes secousses qui affectent le sol sur un grand périmètre. Mise à part la dégradation excessive du paysage naturel des zones d'exploitation, l'extraction est source de pollution et de nuisances diverses.

L'extraction de matériaux dans la carrière de Tabligbo génère une pollution de l'air, de l'eau et du sol et occasionne d'importantes émissions sonores et vibrations.

Une autre source de pollution de l'air lors de l'extraction est celle relative aux émissions de fumées, de gaz et de poussières résultant de la circulation de véhicules et engins miniers. De façon générale, une simple pollution de l'air entraîne par voie de conséquence, la pollution du sol et de l'eau car l'air constitue principalement un lieu de transit pour les polluants, qui peuvent soit, ne causer des dommages qu'en retombant sur le sol ou dans l'eau, soit causer directement des dommages à la santé de l'homme.

La rivière Bado, affluent du fleuve Mono située à Sika Condji et à cheval entre la carrière et les usines de Heidelberg Cement, serait donc un réceptacle pour les pollutions atmosphériques engendrées.

La carrière en soi est une source de pollution de l'eau.

Le processus de fabrication du ciment induit d'énormes pollutions et nuisances. Les émissions essentielles sont les oxydes d'azote (NOx) et le dioxyde de soufre (SO₂) qui participent à l'acidification de l'atmosphère, et le dioxyde de carbone (CO₂). Il en résulte également des poussières chargées ou non de métaux lourds, ainsi qu'une énorme pression énergétique.

Les cimenteries de Heidelberg Cement sont aussi responsables d'émissions de métaux lourds dans l'air, principalement le zinc et le plomb mais aussi le mercure, le chrome, le nickel, le cuivre, etc. Des polluants organiques persistants en résultent également: les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), dioxines et furannes.

Les cimenteries Heidelberg Cement constituent des sources potentielles de risques pour les travailleurs comme pour les populations riveraines si des mesures préventives et sécuritaires ne sont pas prises.

1. Les risques pour les travailleurs

- ✓ les accidents du travail
- ✓ les maladies professionnelles

Les employés de Heidelberg Cement ne sont pas affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et ne disposent pour la plupart d'aucun contrat écrit signé avec l'administration.

Ceci dénote de la précarité dans laquelle se trouvent ces employés qui ne peuvent être pris en charge par la CNSS en cas de survenue des risques professionnels.

L'industrie de ciment est source de multiples pathologies pour les travailleurs. Au Togo, le décret n°64-97 du 8 août 1964 dresse une liste des maladies professionnelles liées aux différentes activités professionnelles et prises en charge par la CNSS. Cependant, force est de constater que ce décret ne donne qu'une liste parcellaire des affections liées au travail en général et à l'industrie cimentière en particulier. Cette énumération lacunaire résulte entre autres de l'époque à laquelle a été pris ce décret (1964), ce qui ne permet pas de tenir compte des différentes évolutions ayant marqué le monde du travail.

2. Les impacts sur les riverains

Les cimenteries de Heidelberg Cement au Togo sont situées en pleine agglomération. A Tabligbo, la carrière est logée dans les villages de Kinicondji, Sikacondji et Glékopé et l'usine de broyage, concassage, stockage de clinker et ciment sont au centre ville de Tabligbo non loin de Djatakopé. A Lomé, CIMTOGO se trouve en pleine capitale, dans la zone portuaire où l'activité économique est très forte.

Ces exploitations ont des répercussions non négligeables sur la population riveraine. Beaucoup de riverains sont ainsi exposés aux incidences de l'exploitation des cimenteries, tant ces dernières se développent en pleine agglomération.

Les fumées et poussières externalisées au travers des cheminées sont inhalées par les riverains. Il en résulte pour eux des maux et affections divers dont les plus fréquents sont les toux. Ces poussières lorsqu'elles sont chargées de métaux lourds peuvent entraîner des affections cancérogènes, des inflammations et infections broncho-pulmonaires dues au dioxyde de soufre et particules en suspension.

L'activité économique principale des populations de Tabligbo est l'agriculture. Celle-ci nourrit des familles et villages entiers. Or, force est de constater les dépossessions spectaculaires opérées sans indemnisation sur ces populations dont les revendications et plaintes auprès des autorités compétentes sont demeurées lettre morte. Le seul acquis actuel est la rétrocession des zones exploitées aux populations locales sans aucune réhabilitation. Ainsi, des hectares de superficies sont dégradés avec de nombreuses excavations sur le relief et des défrichements systématiques d'arbres. Les riverains privés des terres de cultures ou d'aires de pâturage se retrouvent sans revenus et nombre d'entre eux migrent vers des horizons incertains à la quête du mieux-être.

L'amélioration des relations avec les partenaires

Une entreprise respectueuse de l'environnement, où les risques pour la santé des travailleurs et des populations environnante sont anticipés et maîtrisés, et dont les produits ne présentent pas de défautuosité ou de dysfonctionnement, suscitera l'admiration des partenaires. Cette image entraînera la fidélisation des clients qui, à qualité égale de produit ou de service choisiront ceux des entreprises respectueuses de l'environnement. Il en résulte une compétitivité de l'entreprise qui dispose ainsi d'avantages concurrentiels vis-à-vis des autres.

Au Togo, nombreux sont les riverains expropriés des sites de Tabligbo sans aucune indemnisation. Heidelberg Cement a opté pour une rétrocession des terres aux autochtones après l'exploitation. Cependant, force est de constater que ces terres sont excavées, érodées et insusceptible de tout rendement cultural. Aussi des accompagnements post-exploitation ne sont pas prévus d'après les investigations par nous mener à Tabligbo.

Que ce soit dans l'industrie CIMTOGO ou HEIDELBERG CEMENT différents agents notamment les travailleurs, les riverains et leurs activités économiques, ainsi que la nature (l'eau, l'air, le sol, le paysage, la végétation, etc.) sont affectés par l'exploitation, aussi bien lors de la phase d'extraction, de la transformation en clinker et en ciment, que du transport. Plusieurs risques et atteintes ont été dénombrés notamment les risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) liés au dégagement de chaleur par les fours, à la circulation d'engins lourds, aux explosifs utilisés et autres nuisances (vibration, bruits, poussières, etc.) ; les risques affectant les riverains et liés à l'externalisation de substances ou autres résidus en dehors de l'usine (rejets de fumée au travers des cheminées, déversement de déchets et eaux usées polluant l'eau, le sol et l'air), aux vibrations des engins lourds et explosifs fissurant les cases d'habitation, puits et autres aménagements des riverains ; les risques liés à la décroissance de l'activité économique des riverains et due à la pollution du sol, de l'air et de l'eau et à la rareté des terres cultivables, etc ...

Nul ne peut contester aujourd'hui la nécessité d'une protection de l'environnement. La responsabilité du chef d'entreprise ne peut plus s'arrêter aux grilles de son usine comme le relevait Servan Schreiber. Elle va bien au delà. Et pour reprendre H. SEILLAN, les murs ne sont plus en mesure de circonscrire les dangers induits par la machine, les atteintes sont à craindre à l'extérieur de l'enceinte dans des rayons fort important. Fort de ce constat, il est opportun d'agir et d'œuvrer en faveur d'une responsabilité sociétale de l'entreprise qui recommande l'intégration des aspects économique, social et environnemental dans tout le processus d'exploitation industrielle. Elle est la traduction vertueuse de l'application du système de management environnemental dont les bénéfices au plan sécuritaire, économique, environnemental et d'image de marque sont sans commune mesure pour l'entreprise, les communautés locales et l'Etat.

La Diaspora Togolaise d'Allemagne exige le respect de l'environnement et des populations togolaises.